

40

POLITIQUE, POUVOIR, ORGANISATIONS

Président de la section

Pierre LASCOUMES

Membres de la section

Romain BERTRAND

Gilbert BOUNAUD-DEVILLERS

Alistair COLE

Olivier DABENE

Didier DEMAZIÈRE

Guy GROUX

Anne-Chantal HARDY-DUBERNET

Catherine HONNORAT

Fabien JOBARD

Éric KERROUCHE

Eberhard KIENLE

Sandrine LEFRANC

Michel-Louis MARTIN

René OTAYEK

Gilles POLLET

Roselyne RINGOOT

Johanna SIMEANT

Claire THÉBAULT

Dominique VINCK

Catherine WIHTOL DE WENDEN

La section 40, « Politique, Pouvoir, Organisation », réunit les chercheurs et ingénieurs travaillant principalement dans les domaines de la science politique (sociologie politique, institutions publiques, relations internationales, politiques publiques), de la sociologie du travail et de la sociologie des organisations. 224 chercheurs y sont à ce jour affectés (1). La présente note ne fait pas le détail de la situation démographique de la section qui est à beaucoup d'égards inquiétante ; on trouvera en annexe les éléments principaux de ce problème.

Par souci de clarté, et pour mieux distinguer les enjeux prioritaires, nous procéderons dans le cadre de ce plan stratégique en distinguant quatre grandes thématiques d'activité scientifique :

- science politique et sociologie politique ;
- politique comparée et relations internationales ;
- sociologie du travail et des organisations ;
- sociologie des sciences, de l'innovation et des risques.

Un regard d'ensemble porté sur ces champs et sous champs disciplinaires permet de mettre en évidence quatre questions transversales :

- une ligne problématique se dégage autour des formes contemporaines de régulation et de leur transformation. Dans des sec-

teurs de recherche très différents se retrouvent, d'une part, la question de la complexification et de l'enchevêtrement des niveaux de régulation et d'autre part celle de l'hybridation entre instances et acteurs publics et instances et acteurs privés ;

– une deuxième ligne problématique concerne une double recomposition : celle des forces politiques, marqués de nouveaux rapports à la citoyenneté, à l'engagement et à l'action collective, à la participation ; et celle des formes classiques de pouvoir, d'organisation et de redistribution sous l'effet des dynamiques de marché ;

– une troisième ligne problématique porte sur le rôle croissant des « communautés de spécialistes » (professionnels, experts) dans la production et la mise en œuvre de normes qui, par leur mobilisation, déstabilisent les cadres d'actions nationaux ;

– une quatrième ligne transversale concerne l'importance de l'innovation dans le choix de terrains (de plus en plus comparatifs intra, voire extra-européen) et le renouvellement des méthodes d'enquête. Ces évolutions devraient permettre une participation croissante de la production française aux débats internationaux.

1 – SCIENCE POLITIQUE, SOCIOLOGIE POLITIQUE

La science politique a connu durant les quinze dernières années de fortes évolutions. Bien des domaines qui lui étaient auparavant étrangers structurent aujourd'hui une grande part de ses activités. Une autre de ses caractéristiques majeures est la vigueur des réseaux et des recherches comparés. Il est à noter que les laboratoires en régions contribuent de façon significative à ces dynamiques. Parmi les courants porteurs on peut, notamment, mentionner :

– la sociologie des mobilisations et des modes d'action collective, qui tout en s'appuyant sur l'acquis des écoles américaines (sociologie dite de la mobilisation des ressources, des cadres de perception, etc.) a su se développer de façon originale, en mettant l'accent sur la combinaison des formes classiques et des formes nouvelles de protestation ; et en soulignant l'importance des échanges avec les acteurs politiques traditionnels. Dans ce domaine, la recherche française entretient un dialogue continu avec la production internationale, et ses travaux contribuent aux principaux débats du domaine ;

– la sociologie des partis politiques constitue un domaine de recherche traditionnel en France, qui attire aujourd'hui un regain d'investissement, même s'il faut noter le manque persistant de travaux portant sur les partis de la droite modérée. Il s'est enrichi par le rapprochement avec le courant d'analyse des mobilisations militantes et des approches localisées du phénomène partisan qui mettent l'accent sur l'inscription sociale des organisations partisans. Il a également été renouvelé par des études portant sur les clivages et le rôle des partis dans la façon dont les personnes se repèrent dans l'espace politique. L'enjeu aujourd'hui est à la fois de saisir la transformation du phénomène partisan afin de reconsidérer son rôle dans les processus de politisation et de confronter plus systématiquement les travaux menés en France avec les débats internationaux ;

– la sociologie de l'action publique est un secteur particulièrement productif qui a su construire des démarches originales par rapport à la prolifique production anglo-saxonne. Elle s'est en particulier démarquée en produisant des contributions à la sociologie de l'État et de la sociologie politique en général. Les travaux comparatifs (entre pays européens surtout et parfois au-delà) Elle est également marquée par des innovations conceptuelles qui lui donnent une bonne visibilité internationale. Une enquête réalisée par John Keeler (2006) (2) montre que ce champ de recherche est bien représenté dans les revues anglo-saxonnes de référence. Les travaux sectoriels

(par grands types de programme d'action publique menés par l'État) sont aujourd'hui complétés par des analyses abordant l'action publique comme une action collective où l'État n'est plus qu'un acteur en interaction avec d'autres (acteurs économiques, collectivités locales, mouvements sociaux). Les travaux de sociologie des acteurs, en particulier ceux portant sur les élites bureaucratiques et les groupes d'intérêts organisés, sont particulièrement abondants. La connaissance des dynamiques d'europanisation et ceux de la gouvernance à niveaux multiples (du local au transnational) sont aussi des domaines bien approfondis ;

– la question du genre a longtemps fait partie des domaines pour lesquels la science politique française manifestait un retard important par rapport aux travaux menés dans les autres pays développés. Depuis quelques années, la situation s'améliore avec l'apparition de travaux qui s'intègrent dans les courants de réflexions internationaux. Par définition, la question du genre constitue un objet transversal qui concerne la totalité des domaines de la recherche politique : sociologie électorale (le vote des femmes), sociologie des mobilisations (les mouvements féministes, la place des femmes dans les différentes formes de militantisme), sociologie des partis et des institutions politiques (la question de la place des femmes au sein des partis, des organes de l'État, de l'élite administrative, etc.), l'analyse des politiques publiques avec notamment la question de la dimension genrée des régimes d'État-providence et de leur évolution. Une mention spéciale doit être faite pour ce qui concerne les études portant sur l'Union Européenne qui constitue un domaine privilégié d'étude de l'émergence de la question de l'égalité hommes femmes dans l'espace public.

Mais l'approche en termes de genre ne se résume pas à la question de la place des femmes dans l'espace public. Elle permet aussi de traiter des enjeux plus globaux, permettant de comprendre le politique aujourd'hui. C'est notamment le cas de la question de la relation entre sphère publique et sphère privée qui connaît des transformations consi-

dérables dont on ne saisit pas encore toutes les dimensions : dans l'institution familiale, les rapports sociaux de sexe (avec la question de la crise des identités féminines et masculines dans la perspective du débat différentialistes c/ universalistes), le modèle de citoyenneté de chaque pays (communautaire, universaliste, etc.). La question de la constitution – ou non – des sexes en tant que groupe social « comme les autres » interpelle ici les fondements de l'ordre politique global.

Enfin les questions de genre sont au cœur de ce qu'il est désormais convenu d'appeler les politiques de la sphère privée ou politiques de l'intime (contraception, procréation assistée, avortement, reconnaissance du mariage et de l'adoption homosexuelles, etc.) qui témoignent là encore de l'évolution de la sphère de l'action publique.

1.1 LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Il faut souligner la position conséquente des chercheurs en science politique du CNRS dans les revues françaises. Selon l'étude de L. Billordo et A. Dumitru, de la Washington State University (3), le tiers des publications dans deux revues centrales de la discipline, *Revue française de science politique* et *Politix*, provient de chercheurs du CNRS et 45% des enseignants universitaires, soit une sur-représentation de la part des chercheurs du CNRS dans ces publications au regard de leur part dans la communauté scientifique (15% restant étant assurés par les chercheurs étrangers, ce qui atteste d'une vraie ouverture des publications françaises sur l'étranger). Le secteur des politiques publiques est considéré par cette étude comme particulièrement productif.

La science politique française s'est longtemps contentée d'importer les expériences étrangères pour les discuter et s'y confronter, sans faire nécessairement l'effort d'exporter vers ceux auxquels elle emprunte les fruits de ses travaux. La présence de la science politique

française sur la scène internationale n'est pas toujours à la hauteur de ce que l'ouverture de ses questionnements et de ses résultats permettrait. Certaines sciences politiques, allemandes notamment (4) (*voir Politix*, 2001, *Les sciences politiques allemandes*), se sont essentiellement internationalisées au moyen d'un alignement partiel sur les méthodes et problématiques anglo-saxonnes. L'enjeu, pour la science politique française, est donc de conserver à la fois son originalité sociologique et son importation critique des autres sciences politiques, afin de garantir avec elle un meilleur dialogue. Il faut noter qu'un nombre croissant de laboratoires développent une politique active de traduction d'articles en anglais et commencent ainsi à acquérir une meilleure visibilité dans les revues internationales.

Les échanges avec les États-Unis commencent à dépasser les seules relations interpersonnelles, des coopérations entre équipes se mettent en place et les échanges se font plus réguliers. Ainsi, l'American Political Sciences Association (APSA) dispose d'un groupe permanent de « French Politics and Policy Group » animé par A.M. Mazur qui associe régulièrement des chercheurs des deux pays. Lors du dernier congrès à Philadelphie (septembre 2006) quatre panels ont confronté des chercheurs des deux pays, l'un d'entre eux portant sur « Réflexions sur les méthodes en science politique des deux côtés de l'Atlantique ». Ces échanges ont reçu un accueil très positif et doivent se poursuivre. La coopération avec l'APSA se traduira en septembre 2007 lors du prochain Congrès de l'association française de science politique par un atelier commun sur le thème « Méthode, observations et données ».

Les chercheurs français sont de plus en plus présents dans les conférences annuelles et les groupes de travail permanents du principal réseau européen (dominé par les anglais et les allemands) European Consortium of Political Research (ECPR). Un chercheur de la section a obtenu en 2002 le prix Stein Rokkan du Conseil international des sciences sociales de l'Unesco pour un ouvrage paru simultanément en anglais et en français sur « Le retour des villes européennes ». Enfin, il faut mentionner

la participation significative de chercheurs en action publique dans les comités éditoriaux des revues internationale de référence dans leur domaine (enquête de J. Keeler, 2006) (5).

1.2 FRAGILITÉ DE LA RECHERCHE QUANTITATIVE SUR LES COMPORTEMENTS ET INSTITUTIONS POLITIQUES

Les évolutions bénéfiques que nous avons évoquées ont entraîné des effets collatéraux dommageables puisque les thèmes plus traditionnels, qui constituaient l'excellence de la science politique en France (essentiellement la « participation politique conventionnelle » – comportements électoraux, étude des institutions publiques). On note d'ailleurs dans ce domaine un écart considérable de la recherche et de l'enseignement de premiers et deuxième cycles, dans la mesure où ces thématiques sont au contraire celles qui sont le plus enseignées dans les universités (6). Se creuse alors un écart entre le monde de la recherche ou de l'enseignement doctoral, et le monde de la science politique tel qu'il vit dans l'enseignement universitaire. Se creuse également un manque de savoir dans ces domaines pourtant toujours centraux de la connaissance politique (crise de la représentation, nouvelles modalités démocratiques, etc.).

L'un des enjeux scientifiques actuel est donc de donner une vigueur nouvelle à ces thèmes. L'un des moyens est d'offrir à la recherche française les moyens de s'inscrire dans les grandes enquêtes empiriques internationales du type « *European Social Survey* » (ESS) et « *European Social Values* » (ESV) ou du type « grandes enquêtes électorales » comme il en existe en Suisse, en Belgique, au Royaume Uni ou aux USA. Sur ce plan, la recherche française souffre de certaines lacunes par comparaison avec des programmes développés dans d'autres pays, et le retard sur le savoir-faire quantitatif risque d'être préjudiciable à la recherche (le sous-développement des études

quantitatives est également relevé dans la publication déjà citée de la Washington State University).

Sans nécessairement s'aligner sur les grands programmes internationaux, dont les effets d'uniformisation peuvent être préjudiciables à la qualité des données, le CNRS doit assurer à l'égard de ces programmes une politique active de présence, afin d'intégrer voire d'initier sur la durée, des programmes de coopération internationaux de tout premier ordre. Le retard français dans le domaine de la création de banques de données est également dommageable, alors même que la sociologie critique dont il était question plus haut, aussi bien que des traditions anciennes de la recherche française (géographie électorale, par exemple) permettent d'abonder ces bases de données tout en conservant une capacité critique à l'égard risques d'artefacts induits par de telles bases de données. Sur ce terrain, le CNRS a pris une initiative importante en finançant le Centre de données sociales et politique (CDSP) qui rassemble et met à disposition de tous les chercheurs :

1. les enquêtes françaises sur les attitudes politiques, les valeurs et le fait régional et facilite l'accès à de grandes enquêtes internationales ;

2. les résultats électoraux français sont également accessibles depuis 1958 pour la France et le CDSP fournit des résultats et des informations sur les élections nationales et locales dans les 25 pays de l'Union ;

3. enfin, la collecte de bases de données qualitatives est amorcée (entretiens, récits de vie, *focus group* enregistrés).

Ces facteurs positifs d'évolution devraient s'accompagner du côté de l'université par la nécessaire généralisation des formations à la méthode et à l'analyse quantitative, dès les cycles de maîtrise.

Il faut noter pour terminer que le développement de ces nouveaux champs de recherche en sciences politiques s'est fait aussi au détriment de champs classiques comme celui des Institutions politiques, alors que la production internationale en ce domaine reste très consé-

quente. Pourtant les Institutions politiques sont largement affectées par les transformations induites par l'évolution des structures sociales, de la participation politique et des changements d'échelle dans la gouvernance. Des travaux sont en cours sur la réforme de l'État et sur des approches nouvelles institutions politiques. Il manque cependant des travaux contemporains sur des sujets aussi classiques que les réformes des ministères, la multiplication des Autorités administratives indépendantes (AAI), le bilan des actions de déconcentration/décentralisation ; ainsi que sur les transformations des métiers du secteur public (état et forces des « grands corps », évolution des statuts fonction publique, précarisation de l'emploi public).

1.3 PARMIS LES CHAMPS DE RECHERCHE OÙ DES TRAVAUX SONT À ENCOURAGER ON PEUT CITER

La socialisation politique : à la fois comme processus d'acquisition précoce des catégories et mécanismes du jugement politique chez les enfants, qui implique une analyse de l'articulation entre les différents espaces de socialisation primaire (la famille, l'école et les pairs en particulier) ; mais aussi comme processus en oeuvre sur l'ensemble de la vie, impliquant des phénomènes de retraduction et transformation des valeurs et des catégories de compréhension du monde, qui impliquent d'autres agents de socialisation comme le milieu professionnel, les médias, le milieu associatif, les réseaux de sociabilité, mais aussi des agents proprement politiques comme les partis.

Les impacts politiques des inégalités sociales : la question des effets de la précarité économique sur la participation politique est un domaine sous-développé. Également la question de l'impact des relations inter-ethniques sur les rapports politiques est un enjeu émergent encore peu abordé : mobilisation

des minorités d'origine africaine et caraïbe, nouvelles formes d'anti-sémitisme, etc.

2 – LES RELATIONS INTERNATIONALES ET LA POLITIQUE COMPARÉE

Le rapport Jaffrelot/Darbon, *La recherche sur les aires régionales en science politique* (2003) (7) a fait le constat du retard de la recherche française sur l'international par rapport non seulement à l'état des besoins (dans un monde lui-même évidemment toujours plus internationalisé) mais aussi par rapport à la concurrence de la recherche mondiale. La recherche dans ces domaines a plusieurs dimensions : elle est avant tout fondée sur la production de connaissances à partir d'enquêtes de terrain approfondies exigeant une maîtrise linguistique des sites abordés ; elle engage aussi la production d'expertise afin de répondre à une demande sociale croissante d'aide à la décision dans un monde de plus en plus internationalisé ; et peut aussi supposer la mise à la portée du grand public des principaux résultats des études internationales, travail de valorisation indispensable à une époque où les échanges transnationaux se multiplient et mettent en contact des populations qui se connaissent mal.

Les unités de recherche du CNRS sur les études internationales se partagent en deux catégories : soit elles sont consacrées à une région du monde et associent plusieurs disciplines, et auquel cas la section 40 est souvent marginalisée ; soit elles relèvent de la section 40 à titre principal, auquel cas ce sont certaines régions du monde ou discipline qui sont mal couvertes. Il n'y a guère en France que le CERI qui soit parvenu à atteindre une taille critique. Mais il faut souligner que cette situation favorable est essentiellement le fruit de la tutelle de la Fondation nationale des sciences politiques, plus que de celle du CNRS. Par ailleurs, cer-

taines aires, comme l'Amérique latine ou l'Afrique y sont encore mal représentées.

Le cadre institutionnel de la recherche ainsi constitué ne facilite pas la comparaison thématique « inter-régionale » qui s'est de plus en plus affirmée dans la recherche anglo-saxonne et en Allemagne, par le biais du German Institute for Global and Area Studies à Hambourg (GIGA). En économie politique et sociologie politique, il serait temps pour la recherche française d'investir ce terrain particulièrement fructueux qui permet de mieux saisir les effets variables de politiques publiques (y compris économiques) semblables mises en œuvre dans des contextes institutionnels, sociaux, économiques, etc. différents. L'extension des comparaisons aux terrains européens et nord-américains, permettrait en même temps d'enrichir les débats conceptuels, théoriques et méthodologiques menés au sein de la discipline.

En dépit de cela, la recherche la recherche française en politique comparée et relations internationales possède quelques points forts. Tout d'abord, il faut noter l'attrait des thématiques internationales sur les doctorants, comme en témoigne le fait que 12 thèses de doctorat soutenues sur les 43 renseignées (année 2005) portaient sur des thématiques internationalistes ou étrangères (8). Ensuite les contributions les plus notables de la recherche française en matière de politique comparée et de relations internationales correspondent en grande partie à celles de la sociologie politique travaillant sur les terrains français (voir plus haut), ce qui dénote une salubre convergence. Parmi celles-ci on relève notamment : les mobilisations sociales en contextes démocratiques ou autoritaires ; l'action publique en contextes démocratiques ou autoritaires ; les analyses électorales. D'autres questionnements sont plus propres à des terrains particuliers : les changements de régime, la démocratisation, les modes d'exercice du pouvoir, la « gouvernance » qui pourtant ont d'ores et déjà fait naître une nouvelle réflexion sur les ressemblances et convergences (partielles) entre régimes démocratiques et autoritaires, y compris en Europe et en Amérique du

Nord. S'interrogeant notamment sur le rôle des experts et des régimes internationaux, cette réflexion pourrait s'étendre aux effets de la recherche de compétitivité dans une économie globalisée.

En relations internationales, sans aller jusqu'à évoquer une « école française », il faut noter qu'un grand nombre de travaux relèvent d'une approche sociologique. On note ainsi dans ce domaine, comme plus haut dans le domaine de la science politique, une certaine valeur ajoutée de la recherche française. Il faut ainsi souligner quelques travaux de jeunes chercheurs ayant effectué des travaux longs et en immersion dans les institutions productrices de certaines politiques publiques internationales.

Cependant, par rapport aux travaux anglo-saxons, qui restent dominants, des perspectives de recherche sont à approfondir sur les points suivants : les études stratégiques au-delà des cadres limitatifs de la géo-politique, l'économie politique internationale, le régionalisme, mais aussi l'analyse comparée des conflits, celle des relations entre États et de leurs relations avec les institutions internationales et les nouveaux acteurs restent des sujets insuffisamment traités. La sociologie des organisations internationales apparaît particulièrement sous-développée. Il manque également une historiographie du développement de ce champ, avec la nécessité de réexaminer de manière critique ses sources intellectuelles et les transformations des lignes de débat théorique (des présupposés théoriques et méthodologiques) qui l'animent. De même à propos des de la nature des conflits et études stratégiques, au-delà des visions réalistes et libérales classiques de la guerre (notamment inter-étatique) de nouvelles approches, par exemple en termes de « sécurisation » avec les *speech acts* (manipulation des problématiques sécuritaires par les élites) peuvent se révéler utiles. Enfin, les travaux qui sont amorcés sur la privatisation du secteur de la défense et de la sécurisation doivent être développés, en particulier sous les angles complémentaires du développement de nouveaux marchés et de la production de normes de régulation internationales.

Finalement, dans les pratiques de recherche trois démarches sont à encourager. Tout d'abord, le renforcement des projets de coopération scientifique avec des chercheurs locaux ; ensuite, les travaux réellement comparatifs entre espaces socio-politiques différents ; enfin, la confrontation avec des chercheurs en sociologie et science politique travaillant sur d'autres terrains selon des problématiques proches.

3 – LA SOCIOLOGIE DU TRAVAIL, DES ORGANISATIONS ET DE L'INNOVATION

Ces trois domaines de recherche ont des histoires intellectuelles différentes, mais les évolutions récente complètent les approches spécifiques à chacun de ces domaines de connaissance par des apports croisés.

3.1 SOCIOLOGIE DU TRAVAIL

Au cours des dernières années la sociologie du travail – entendue ici au sens le plus générique et général – a connu des inflexions notables et des développements importants, tant sur le plan des thématiques investies que des problématiques d'investigation ou des théorisations analytiques. La vitalité de la sociologie du travail est évidente : quatre réseaux sur les quarante de l'Association Française de Sociologie y font explicitement référence dans leur intitulé, et d'autres s'y rattachent en dominante (sociologie économique, sociologie de la gestion notamment), et le nombre de communications présentées au congrès de 2006 voisine les 200. Cette caractéristique indique que ce champ de recherche est organisé et structuré. Il est également attrac-

tif et attire de nombreux jeunes chercheurs de grande qualité, comme en témoigne le nombre élevé de thèses soutenues chaque année ou encore l'attraction exercée par la revue *Sociologie du Travail* et son Prix Jeune Auteur.

Les frontières du travail ont été déplacées, à l'occasion de l'investissement de nouveaux terrains qui jusque là étaient analysés dans d'autres perspectives. Ainsi les activités bénévoles, militantes, ou volontaires, ont été progressivement intégrées dans le champ du travail, et étudiées du point de vue des trajectoires et parcours individuels, des processus de spécialisation et de distribution des tâches, des formes d'organisation orchestrant la coopération des participants, des modes de coordination assurant la production de l'activité collective. Ces déplacements proposent de nouveaux objets à l'analyse du travail, des acteurs et des organisations de travail. Ils contribuent ainsi à établir des interfaces avec la sociologie politique des mobilisations et des mouvements sociaux. Ils alimentent la sociologie de l'action organisée, en mobilisant ses schèmes analytiques dans des terrains bien différents des entreprises productives ou marchandes. Ils alimentent de nombreuses théorisations sur les rapports entre professionnels, amateurs, profanes, et, ce faisant, consolident une sociologie des professions en plein essor.

S'affirme en effet avec une netteté croissante une sociologie des professions à la française, qui, à l'inverse de la tradition anglo-saxonne, ne se centre pas sur les professionnels libérales et consultantes, mais s'ouvre à l'ensemble des métiers et activités, du haut jusqu'en bas de la hiérarchie sociale, du haut jusqu'en bas des degrés d'organisation ou de protection de l'activité et des différents marchés du travail. Ce développement, particulièrement évident par le nombre de recherches empiriques, et souvent monographiques, publiées, devrait déboucher à terme sur des théorisations plus transversales.

On doit aussi souligner l'essor des travaux sur le genre et la diversité des secteurs d'activités et des professions sur lesquels ont porté les recherches récentes. La présence plus affirmée qu'auparavant d'articles traitant de cette

question dans des revues de sociologie « généralistes » témoignent aussi de l'intérêt croissant qu'elle rencontre et de la place qu'elle a conquise au sein de la sociologie du travail.

Par ailleurs la sociologie de l'emploi, et du non-emploi, continue de s'affirmer avec force. Les avancées récentes portent en particulier sur la fragmentation des statuts sociaux et sur les processus de catégorisation sociale. Il faut y ajouter les comparaisons internationales portant sur les manières de caractériser les situations d'activité selon le pays et sur les structurations des systèmes d'emploi et d'activité correspondant. Sur le plan comparatif, après une période de fort investissement dans l'analyse comparée des politiques publiques et de leurs effets, la réflexion sur les systèmes normatifs propres à chaque communauté nationale et la théorisation sur les implications en termes de comparaison internationale constituent des points forts de la récente période. En contrepartie les approches longitudinales centrées notamment sur les carrières professionnelles et les trajectoires d'activité ne se sont pas développées autant qu'on pouvait l'attendre et l'espérer. Si les approches plus compréhensives fondées sur des méthodes biographiques qualitatives sont en plein essor, il est préoccupant d'observer un investissement trop faible dans les méthodologies statistiques d'analyse des parcours via-gers. Enfin, une analyse des marchés du travail menés sous un angle de sociologie économique serait sans doute une perspective prometteuse.

La sociologie du travail française a une longue tradition de développement à ses marges, par croisement et coopération avec des disciplines voisines. Des questions communes étaient ainsi posées et débattues : avec l'ergonomie, notamment l'école française de cette discipline, sur la question des postes et activités de travail ; avec l'histoire sur celles des mouvements sociaux et des relations professionnelles ; avec l'économie sur les questions d'emploi, de rémunération et d'entreprise ; avec la gestion sur les questions d'organisation des entreprises ; avec les sciences politiques sur les politiques d'emploi et de travail ; avec

les juristes sur les questions de régulation, etc. Le mouvement d'autonomisation de sous-disciplines constituées en champs spécifiques transforme les dynamiques d'approfondissement des objets. Il pourrait être opportun de reposer, dans ces nouveaux contextes scientifiques, la question des coopérations interdisciplinaires.

Un domaine qui reste en retrait, et le phénomène tend même à s'accroître, concerne l'analyse des activités et des situations de travail proprement dites. Le travail industriel et ouvrier est désormais délaissé depuis une période déjà longue. Un intérêt fort s'était développé pour les activités de services à composante relationnelle, et en particulier pour les échanges entre les agents des services publics et leurs usagers ou les agents délivrant des prestations marchandes et leurs clients. Ce domaine de recherche est actuellement en déclin, et c'est l'analyse des actes de travail qui en pâtit sensiblement. Un effort commence à être réalisé dans cette direction avec des travaux de jeunes chercheurs qui s'efforcent de bien rendre son épaisseur à l'activité de travail elle-même, au rapport à la matière, aux rythmes, aux espaces, etc. Par contre, il est vrai qu'il y a beaucoup de choses sur les activités de service et peu sur le travail ouvrier industriel.

En revanche, on a assisté au développement des recherches centrées sur le travail marchand, c'est-à-dire à la fois sur les acteurs du marché (distributeurs, experts en marketing, recruteurs, etc.) et sur les dispositifs techniques (guides, classements, emballages, etc.) qu'ils mobilisent, afin de comprendre les opérations de traduction, de qualification, de référencement, de jugement, de sélection, de qualification des produits ou des personnes, qui contribuent à construire et à maîtriser le marché.

La faiblesse relative, en particulier par rapport aux productions anglo-saxonnes, des approches statistiques, qui a été relevée plus haut, est assez générale dans le champ du travail. Si l'étude de la mobilité sociale et professionnelle reste dynamique, les outils statistiques restent peu utilisés dans les autres domaines. Ce constat est préoccupant. Mais il ne doit pas conduire à occulter une autre fai-

blesse de la sociologie du travail française, à savoir l'absence de dispositif institutionnel de capitalisation des matériaux empiriques, y compris et surtout qualitatifs, et de constitution de banques de données qui pourraient faire l'objet d'exploitation secondaire ultérieure.

La question sous-jacente est celle des coopérations susceptible d'être menées avec l'INSEE sur la production de bases de données statistiques de grande taille et sur leur exploitation par des chercheurs n'appartenant pas à cet établissement. Certes des collaborations extérieures ont été développées par certains de ses membres (Desrosières avec les historiens, Eymard Duvernay avec les économistes, Gollac avec les sociologues, Volkoff avec les ergonomes etc.) et le CNRS a soutenu ces orientations. Mais, à terme il conviendrait d'interroger l'INSEE sur sa politique en matière de renouvellement de cette cohorte. Ce qui conduit aussi à poser de façon complémentaire la question du statut du CEE et du CEREQ ainsi que la question du rôle du Ministère du Travail.

Enfin, la question des relations professionnelles n'est pas suffisamment travaillée, d'autant qu'elle est inscrite dans un contexte qui connaît de rapides évolutions, tant au niveau des organisations productives (recomposition des multinationales, externalisation de services intégrés, formes réseau, nouvelles gouvernances) qu'à celui des lieux de la régulation et de la production normatives (déplacement vers les niveaux régional et européen, jeux complexes de la négociation et de la réglementation, transformation de la place du conflit). Les enjeux correspondant à ces questions sont d'autant plus lourds que les investigations sur les relations professionnelles s'articulent plus étroitement à d'autres dimensions de la sociologie du travail (relations au travail, rationalisation et modernisation productives, etc.) mais aussi de la science politique (distribution des pouvoirs entre acteurs de la firme, modes de représentation et formes d'action collective, etc.).

3.2 LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

Comme l'a montré l'utilisation à plusieurs reprises dans les pages précédentes des termes « organisation », « organisationnel » ou « organisée », les développements de la sociologie du travail et de la sociologie des organisations sont étroitement liés et de nombreux travaux les alimentent mutuellement. Parmi les évolutions les plus marquantes, quatre méritent en particulier d'être rappelées.

Tout d'abord, la sociologie des organisations a poursuivi le programme qu'elle s'était fixé d'extension de ses travaux et de ses approches à des situations organisées qui ne se réduisent pas aux seules entreprises productives, marchandes ou aux services du secteur public. Comme cela a été signalé plus haut, elle a notamment investi l'étude des formes organisationnelles spécifiques aux activités bénévoles ou militantes. Mais elle a aussi, de manière encore plus prononcée, contribué à l'analyse des échanges marchands et des marchés de biens ou des personnes. À ce titre, elle occupe une place de choix dans le fort regain d'intérêt que connaît actuellement la sociologie économique en France, conduisant notamment à privilégier l'étude des comportements autant que la construction des marchés.

Ensuite, les transformations actuelles des entreprises productives ou marchandes, comme des activités au sein du secteur public ont appelé à un renouvellement des perspectives pour rendre compte des nouvelles formes économiques (entreprises-réseau, organisation par projet, etc.), des orientations managériales qu'elles mobilisent (normalisation procédurale, systèmes d'informations intégrés, etc.) et de l'évolution des structures de gouvernance (redistribution du pouvoir entre salariés, dirigeants et actionnaires, modèles de *corporate governance*, etc.).

Par ailleurs, la sociologie des organisations contribue à renouveler le regard sur la production des règles et des dispositifs de production de connaissance, notamment sous

l'angle de la normalisation et de la standardisation, des procédures de certification et de labellisation. Cela la conduit à engager des dialogues, à la fois avec les tenants d'une approche de l'action publique par l'instrumentation, mais aussi plus largement avec les courants néo-institutionnalistes.

Enfin, si elles ne sont pas exactement de même nature, les transformations que connaissent les services publics nécessitent également de nouveaux éclairages auxquels la sociologie des organisations a également contribué. D'une part, elles justifient encore moins que par le passé, une stricte distinction entre secteurs publics et privés du fait de l'étroite imbrication entre ces différents acteurs dans la réalisation de projets publics. D'autre part, l'introduction dans le secteur public d'outils de management, de techniques de gestion, de modes de pilotage, voire de modalités de structuration des activités, issues du privé tend également à brouiller la distinction entre formes marchandes et formes publiques. La sociologie des organisations poursuit ainsi les recherches qui lui ont permis de porter depuis le début un regard décalé sur l'État et l'action publique, privilégiant l'étude des acteurs d'horizons et de statuts divers qui participent à la production d'une action publique à un regard centré sur la puissance publique.

La sociologie des organisations française a maintenu une visibilité internationale, comme le montre la présence de nombreux enseignants-chercheurs ou chercheurs français lors de manifestations internationales comme la conférence annuelle d'EGOS (European Group of Organisation Studies). La revue, elle aussi internationale, de ce réseau a d'ailleurs un français (David Courpasson, de l'EM Lyon) parmi un de ses quatre co-éditeurs. Cependant, au niveau national, il n'existe aucune revue dédiée à cette approche. Avec la disparition du GDR FROG (Fédération de recherche pour les organisations et leur gestion) a aussi disparu un groupe de réflexion pluridisciplinaire (réunissant sociologues, gestionnaires et économistes) sur les organisations et promouvant les travaux réalisés à travers son séminaire mensuel.

Ajoutons enfin que la sociologie des organisations est aujourd'hui moins bien implantée au CNRS et dans les universités que dans les grandes écoles. Il s'agit là d'un phénomène assez général au niveau mondial, les chercheurs et enseignants-chercheurs sur les organisations se trouvant le plus souvent dans les départements des *business schools* que dans les départements de sociologie. Cela n'est pas sans effet sur les thèmes de recherche privilégiés et l'orientation vers une théorie des organisations soit très formalisée (voire déconnectée de tout travail empirique) soit très critique et normative, mais souvent éloignée d'une démarche sociologique fondée empiriquement dont il faudrait assurer le développement.

3.3 LA SOCIOLOGIE DES SCIENCES ET DE L'INNOVATION

Depuis la fin des années 1990, la sociologie des sciences, des techniques et de l'innovation – entendue au sens générique d'étude des institutions, des acteurs, des pratiques et des contenus – a connu un développement important au sein de la communauté de langue française. Les rivalités entre quelques grandes écoles de pensée ont laissé place à des échanges scientifiques plus ouverts et constructifs, grâce à une génération de doctorants et de jeunes chercheurs qui ont appris à tirer profit des apports des courants d'analyse antérieurs. Cette nouvelle dynamique s'est surtout traduite par la relance d'un Groupe de Travail, reconnu en 2004, en tant que Comité de Recherche au sein de l' AISLF (*Association Internationale des Sociologues de Langue Française*), développement scandé par un nombre croissant de sessions lors des grands congrès et de journées d'études intermédiaires (dont des journées conjointes avec la sociologie de l'art), ainsi que par un développement équivalent au sein de l' AFS (*Association Française de Sociologie*) en lien avec les réseaux thématiques de la sociologie des intellectuels et de la sociologie des connaissances notamment. Aujourd'hui, la communauté regroupe

régulièrement une centaine de chercheurs dont beaucoup de jeunes dont les travaux gagnent en visibilité sur le plan national, puis international. Cette communauté de recherche renforce également ses relations et échanges avec les sociétés scientifiques internationales (EASST – *European Association for Studies of Science and Technology*; ESOCITE – *Estudios Sociales de Ciencias y Técnicas* [société latino-américaine]; 4S – *Society for Social Studies of Science*), mais, globalement, les chercheurs francophones sont encore très peu présents dans les échanges et dans les revues en langue anglaise. Soucieux d'assurer une meilleure visibilité aux récents travaux scientifiques en langue française, il a été décidé, de manière conjointe avec des collègues d'autres disciplines de créer une *Société d'Anthropologie des Connaissances* et une *Revue d'Anthropologie des Connaissances*.

La sociologie des sciences, des techniques et de l'innovation rassemble aujourd'hui une diversité d'approches qui portent le souci d'un travail empirique solide et d'une bonne connaissance du domaine. Les thèmes traités couvrent les analyses d'institutions scientifiques (institution, profession, mouvement scientifique), les études de laboratoires et de pratiques scientifiques, les travaux sur les pratiques et savoirs techniques, les processus d'innovation et la dynamique des techniques en situation d'usage. On observe, en particulier, un regain de travaux sur les laboratoires qui renouvellent les approches en tentant d'intégrer les acquis des études « classiques » (pratiques, instrumentation, construction des énoncés, etc.) et des analyses relevant plus des dimensions « institutionnelles » (disciplines, spécialités, professions, systèmes de recherche), organisationnelles (origine des financements, modes d'organisation interne) et sociétales (lien avec divers acteurs collectifs externes, grandes controverses socio-scientifiques et émergence de nouvelles préoccupations autour des nanotechnologies). De leur côté, les travaux sur les institutions scientifiques sont parcourus de nouvelles interrogations faisant écho aux mouvements sociaux récents concernant en particulier le système

de recherche français, mis en perspective sur une base de comparaisons internationales.

De divers horizons, les préoccupations sociétales autour des sciences et des techniques gagnent en importance et suscitent un appel à l'égard des sciences sociales. Le cas de ce qui se joue autour des nanotechnologies est exemplaire de ce point de vue. Sur le plan international, le phénomène suscite un engouement de la recherche autour de la dynamique des débats publics et du contrôle démocratique et des processus de régulation. À la différence des travaux de bien des collègues anglo-saxons, les travaux engagés en France tendent à être moins spéculatifs et plus ancrés sur un solide travail empirique, notamment en relation étroite avec des laboratoires de sciences de la nature et de sciences pour l'ingénieur. Dans les colloques internationaux, il est manifeste que les chercheurs français apportent des contributions solides, mais souffrent encore d'une visibilité insuffisante en langue anglaise.

La vitalité de la sociologie des sciences est évidente ; le champ s'est organisé et attire un nombre croissant de jeunes chercheurs de

grande qualité. Des laboratoires réinvestissent le domaine, tandis que des filières de formation originale surgissent avec pour ambition de former les futurs managers des grands équipements scientifiques (par exemple, IEP Paris – Paris 6, IEP Grenoble – Institut Nationale Polytechnique).

Enfin, une dynamique intéressante est en cours avec la constitution et la structuration d'une sociologie économique en plein essor qui est favorisée par les apports croisés de la sociologie du travail, des organisations et de l'innovation. Elle porte ses investigations sur le fonctionnement des marchés, principalement les marchés des produits, en prenant en compte les dispositifs de coordination des échanges, de qualification des produits, de fixation des prix, de régulation de la concurrence. Cette perspective intègre dans l'analyse les outils techniques, les dispositifs de gestion, les équipements normatifs, les instruments de cotation, un temps négligé. Elle renouvelle des travaux classiques menés sur la qualification et s'articule à une sociologie des acteurs œuvrant sur les marchés, attentive notamment aux multiples figures de l'entrepreneuriat.

Notes

(1) Il faut ajouter 12 chercheurs détachés (la plupart au Centre d'Étude de l'Emploi), ainsi que 5 DR émérites.

(2) Communication à la table ronde de l'APSA, «Mapping French Political Science : The State of the discipline», Friday, September 1st, 2006, 12-2:00pm.

(3) «French Political Science : Institutional Structures in Teaching and Research», *French Politics*, n° 47, 2006, p. 124-134.

(4) Politix (dossier coordonné par P. Laborier et F. Jobard), *Les sciences politiques allemandes*. 59, 3, 2002.

(5) Communication à la table ronde de l'APSA, «Mapping French Political Science : The State of the discipline», Friday, September 1st, 2006, 12-2:00pm.

(6) Pierre Favre, Jean-Baptiste Legavre, A.E.C.S.P. (dir.), *Enseigner la science politique*. Paris, L'Harmattan, 1998.

(7) Rapport remis au département SHS en juin 2004.

(8) On comptait alors 80 thèses soutenues. Seules 43 étaient représentées au salon des thèses de l'Association française de science politique (source : Charles Sellen, «Les IEP monopolisent-ils la recherche et l'enseignement des sciences politiques en France?», IEP Paris, papier de Master 2, Économie des relations internationales, 2006).

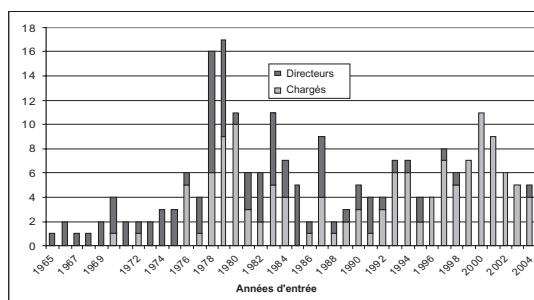
(9) 4 décès, 1 démission, 2 nominations concours extérieur au cnrs, 5 détachements définitifs, 17 départs en retraite, 1 inaptitude physique, 1 insuffisance professionnelle.

ANNEXE

ANNEXE 1 : ÉLÉMENTS SUR LA SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DE LA SECTION 40

La section 40 du Comité national compte en 2005 216 chercheurs (y compris les 5 chercheurs émérites). En ce qui concerne les départs (retraite, décès, démissions, insuffisance professionnelle, départs pour d'autres administrations, etc.), nous ne disposons de données fiables qu'à compter des années 2000 (mise en place de la base de gestion Labintel). Depuis 2001 et jusque 2005 inclus, nous comptons 31 départs (1), et 36 entrées (35 CR, 1 DR – celui de 2005, concours fléché). Le solde démographique est donc positif sur les années 2000 (essentiellement grâce aux nominations des années 2001 et 2002 – voir graphique 1), mais ne suffit pas à renverser la structure par âges de la section, qui tend à un vieillissement très préjudiciable des effectifs.

Graphique 1 : Flux d'entrée (1965-2005)

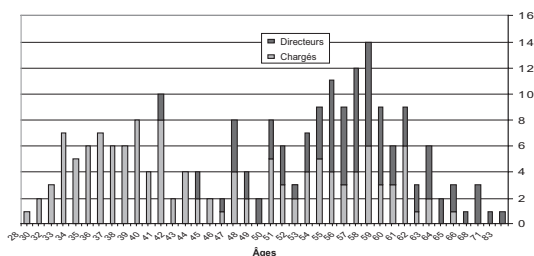


La pyramide des âges de la section est en effet inquiétante : le quartile le plus resserré est celui des 52-58 ans (voir graphique « pyramide des âges en 2005 », ci-dessous).

Note : figurent sur cette pyramide les directeurs émérites (3 nés en 1937, 1 en 1934, 1 en 1922). Tous ceux âgés de 66 ans et moins

relèvent des cadres normaux (DR et CR). De forts départs à la retraite sont à prévoir, notamment lorsque les six chercheurs âgés de 63 ans, puis les neuf chercheurs âgés de 61 ans feront valoir leurs droits au départ.

Graphique 2 : Pyramides des âges en 2005



Deux conséquences majeures de cette situation démographique sont à relever :

1. Si les effectifs se sont quelque peu rajeunis ces dernières années, notamment par le recrutement de chargés de recherche il y a cinq ou six ans, l'effort de recrutement est largement insuffisant pour combler le vide démographique que créera le départ à la retraite, dans une dizaine d'années, des effectifs des cinquantenaires. Les personnels nés après les années 1955 sont en nombre tout à fait insuffisant. Cet état de fait ressort clairement des flux d'entrées depuis 1965. On notera également cette pratique malheureusement raréfiée, qui a consisté en un recrutement de DR externes à l'établissement. Si cette politique contribue à ralentir les promotions au grade DR des chargés de recherche de la section, elle permet de combler la rareté des quarantenaires dans notre section. Il est à noter que si les recrutements ne sont plus au niveau d'étiage dramatique des années 1990, ils sont en baisse constante depuis 2001, la baisse ayant été ralentie par la seule décision des jurys 2005 et 2006 de recruter un non CNRS au rang de DR ;

2. La pyramide des âges de la section n'est pas fondamentalement différente de celle des autres sections relevant du Département. Mais un simple calcul établi à partir du Bilan social 2004 (distribué à l'ensemble des

personnels et disponible sur le site du CNRS) suffit à montrer les écarts considérables avec le CNRS pris dans son ensemble (personnels chercheurs et directeurs de recherche seulement). Il y a là une exception des SHS que la seule valorisation des Départements Mathématiques et Sciences de la vie ne saurait ni expliquer, ni justifier. On constatera ainsi que si l'âge moyen des chercheurs de la section et du département sont identiques, ils sont de quatre années plus élevés par rapport à l'établissement, l'essentiel de la différence étant imputables aux effectifs CR (nos CR étant en moyenne plus âgés que les CR de l'établissement, ce qui témoigne sans doute d'un blocage particulier des promotions dans notre section et, de manière générale, en SHS). Le tableau ci-dessous montre les différences (en points) des proportions de chaque classe d'âge, avec le département et l'établissement. On constatera l'abondance de la classe d'âge 55-59 ans dans la section (+ 10 points), et le sous-effectif de la classe d'âge 45-49 ans (- 7 points) et, dans une moindre mesure, de la classe 30-34 ans.

Tableau 1 : Différences (en points) des proportions de chaque classe d'âge avec le département et l'établissement

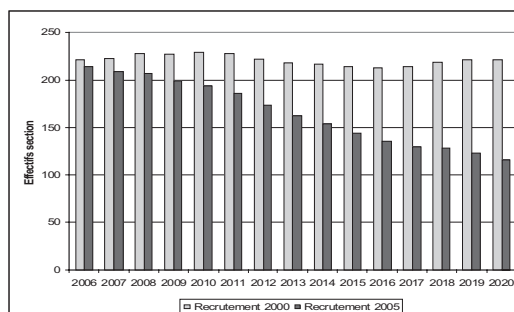
| | Différences Sec/Dpt | Différences Sec/Etbt |
|-----------|---------------------|----------------------|
| > 65 ans | 1 | 1 |
| 60-64 ans | - 5 | 0 |
| 55-59 ans | 2 | 10 |
| 50-54 ans | 0 | 3 |
| 45-49 ans | - 2 | - 7 |
| 40-44 ans | 1 | - 3 |
| 35-39 ans | 5 | 1 |
| 30-34 ans | - 2 | - 5 |
| 25-29 ans | 0 | - 1 |
| < 25 ans | 0 | 0 |

En conséquence, et comme le fait apparaître très clairement la simulation réalisée sur 2006-2020, le niveau de recrutement nécessaire au renouvellement démographique de la section est celui que nous avons connu en 2001 (11 CR recrutés). Le niveau 2006 de nominations conduit à la perte de la moitié de nos effectifs à l'horizon 2020.

Supposons en effet que, comme c'est globalement le cas depuis une dizaine d'années, la section ne recrute pas de DR extérieur à l'établissement et que, par ailleurs, trois chercheurs quittent la section chaque année pour des raisons qui ne tiennent pas à un départ à la retraite (décès, nomination dans un établissement extérieur, détachement définitif, insuffisance professionnelle).

Dans ce cas, le niveau de recrutement nécessaire au renouvellement démographique de la section est celui que nous avons connu en 2001 : 11 chargés de recherche nommés. Si le recrutement annuel, de 2006 à 2020, se poursuit à hauteur de ce qu'il est en 2006 (= 4 chargés de recherche nommés), la section ne comptera en 2020 qu'un peu plus de la moitié de son effectif actuel.

Graphique 3 : Simulations selon les effectifs recrutés (2006-2020)



Nous avons également effectué un bilan sur la place faite aux femmes dans notre section. Le bilan est le suivant.

Par rapport aux effectifs chercheurs du CNRS, ni la part générale des femmes (40 % vs 31 %), la répartition par grades est équivalente à celle qui s'observe dans l'établissement.

Il faut également noter le recrutement particulièrement élevé de femmes aux concours de chargés de recherche (100 % en 2006 et 2005).

Rappelons que, de manière générale, la section et les SHS de manière générale ont une

pyramide plus large à la base que l'ensemble du CNRS, et ce malgré un âge moyen plus élevé. Cela signifie donc que nos chercheurs sont plus âgés, et qu'ils sont moins gradés qu'ailleurs.

Tableau 2 : Effectifs : seulement les agents chercheurs (Source Dpt & CNRS : Bilan social 2004)

| | CR2 | CR1 | DR2 | DR1 | DRCE | DREM | Totaux |
|-------------|------|------|------|------|-------|------|------------------|
| Section 40 | | | | | | | |
| Effectifs | 20 | 119 | 62 | 17 | 1 (!) | 5 | 224 |
| % femmes | 60 % | 43 % | 29 % | 35 % | 0 | 20 % | 40 % |
| Département | | | | | | | |
| Effectifs | | | | | | | 2 126 |
| % femmes | | | | | | | 43 % |
| CNRS | | | | | | | |
| Chercheurs | 36 % | | 25 % | 12 % | | | 31 % (11 626) |
| Total | | | | | | | 43 % (25 980) |

